

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires

Service aménagement, risques
Cellule planification

Affaire suivie par Marie Agnès Lafont
tél. : 04 50 33 77 13
marie-agnes.lafont@haute-savoie.gouv.fr

Annecy, le 15 septembre 2016

PROCES-VERBAL

de la commission départementale de préservation
des espaces naturels, agricoles et forestiers
(CDPENAF) du 20 juillet 2016

Le 20 juillet 2016, la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie sous la présidence de **Monsieur Georges-François LECLERC, préfet de la Haute-Savoie.**

Assistaient à la réunion :

Membres de la commission (voix délibérative) :

M. Paul RANNARD, maire de Chêne-en-Semine
M. Bruno FOREL, maire de Fillinges, président de la communauté de communes des Quatre Rivières
M. Jacky DUNAND, représentant de l'association départementale des communes forestières de Haute-Savoie
Mme Isabelle NUTI, directrice départementale adjointe des territoires
M. Franck JACQUARD, représentant de la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc
M. Bernard MOGENET, représentant de la FDSEA
Mme Danielle ESPIC, présidente du syndicat départemental de la propriété privée rurale
M. Michel DELAHOUSSE, représentant de la FRAPNA Haute-Savoie

Personnes excusées ou absentes :

M. Jean-Paul AMOUDRY, conseiller départemental
Mme Marie-Antoinette METRAL, maire de Saint-Sigismond
M. Loïc DETRUCHE, représentant des Jeunes agriculteurs (*pouvoir à M. JACQUARD*)
M. le président de la confédération paysanne
M. Yannick DUMONT, président de la société coopérative agricole Jura Mont-Blanc
M. Jean-Pierre PORTIER, représentant de l'union des forestiers privés de Haute-Savoie
M. André MUGNIER, président de la fédération départementale des chasseurs de Haute-Savoie (*pouvoir à M. MOGENET*)
M. le président de la chambre interdépartementale des notaires
Mme Aline BRETON, représentante d'Asters-conservatoire des espaces naturels de Haute-Savoie
Mme Lucille MOUCHET, représentante de l'INAO (*pouvoir à Mme NUTI*)
M. Jean-Pierre LIAUDON, président du comité technique de la SAFER
M. le directeur de l'agence départementale de l'office national des forêts

Autres participants :

M. Yoann RECOULY, conseil départemental – service aménagement
 Mme Caroline GARY, conseillère aménagement à la chambre d'agriculture
 M. Philippe LEGRET, DDT- chef du service aménagement-risques (SAR)
 Mme Marie Agnès LAFONT, DDT – SAR, responsable de la cellule planification
 Mme Claire PARA-DESTHOMAS, DDT – SAR, chargée d'études à la cellule planification
 M. David BOSSON, DDT – SAR, chargé d'études à la cellule planification

Etaient également présents :

M. Jean-Paul MUSARD, maire de Boège et M. Ange SARTORI, urbaniste (point 1)
 Mme Laurence AUDETTE, maire de Dingy-Saint-Clair et M. David BOSSON, premier adjoint (point 2)
 M. Jean-François BOSSON, maire de Saint-André-de-Boège, M. Laurent DETRAZ, adjoint et M. Ange SARTORI, urbaniste (point 3)

Rédactrice : Mme Marie Agnès LAFONT

Avis sur le projet de plan local d'urbanisme (PLU) de Dingy-Saint-Clair

M. Legret présente le rapport de la DDT et propose à la commission un avis favorable au projet

Discussion

M. le préfet estime que l'équipe municipale a réalisé un très bon travail, qui tient compte à la fois de la proximité de Dingy-Saint-Clair de l'agglomération annécienne et de son identité montagnarde.

M. Jacquard se dit satisfait du projet de PLU. Il souhaite cependant que l'emplacement réservé n° 32, classé en zone agricole et destiné à du stockage de grumes, soit reclassé en zone naturelle. M. Bosson explique que cet emplacement, déjà existant, a un double usage - plate-forme forestière et départ de randonnées -, et qu'il doit être aménagé pour éviter les conflits. Mme le maire ajoute que cette plate-forme répond aux besoins de l'exploitation forestière, enjeu important pour la commune ; elle accepte que ce secteur soit reclassé en zone naturelle après l'enquête publique et avant l'approbation du PLU.

Mme Gary demande que soit supprimée du règlement de la zone agricole la disposition qui autorise les espaces de stationnement ouverts au public.

Mme Nuti mentionne l'avis favorable de l'INAO, ainsi que les observations d'Asters relatives à la prise en compte des zones humides, des friches à molinie et des prairies sèches.

Mme le maire remercie les différents services pour l'aide qu'ils ont apportée à la commune tout au long de la procédure d'élaboration du PLU.

Avis de la CDPENAF

Vu le projet de PLU de Dingy-Saint-Clair arrêté et réceptionné,
 Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance aux membres de la CDPENAF,

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF émet un avis favorable.

Elle demande la prise en compte des observations suivantes :

- l'emplacement réservé n° 32 devra être classé en zone naturelle
- le règlement de la zone agricole devra supprimer la possibilité de créer des aires de stationnement.

Le Préfet,

Georges-François LECLERC